

*ceux-ci viennent en très grand nombre et empêchent tout travail. Qu'actuellement leurs ouvriers sont également en grève" ... Ils craignent de ce fait des troubles dans leurs usines et somment le maire de faire " le nécessaire pour assurer la protection de l'usine, des machines, du matériel ". André Minangoy fait de même. Le 6 mai, le juge de paix d'Ecouen fait afficher en mairie une offre de conciliation et d'arbitrage aux patrons et ouvriers briquetiers.*

Le 7 mai, toujours par huissier, Louis Lesage fait rappeler au maire ses responsabilités, en vertu d'une loi de 1884 qui lui donne la charge d'assurer le bon ordre et la tranquillité publique.

Le 8 mai, c'est au tour de Monsieur Fayaud, propriétaire, et Pleutin, exploitant, de faire constater " *que les ouvriers briquetiers de leur chantier des Vinciennes à Domont se sont mis en grève et qu'il est à craindre qu'ils ne se livrent à des actes de violence sur les biens des requérants. "*

Mais, le 9 mai, le commissaire de police de Montmorency constate que " *Grâce à la médiation de Monsieur le Sous-Préfet de Pontoise, la grève est aujourd'hui terminée : l'accord est intervenu entre patrons et ouvriers et la reprise du travail a dû avoir lieu hier matin partout dans le plus grand calme "*. Il affirme que le Sous-Préfet n'est pas resté indifférent aux communications du maire et était fermement décidé à assurer la protection du travail par des forces suffisantes. Il demande cependant qu'on l'informe " *si la reprise du travail n'avait pas eu lieu "*.

Le 10 mai, néanmoins, Messieurs Bordier frères, se plaignent que, " *depuis une huitaine de jours, des agitateurs étrangers à la commune circulent dans la région, débauchant les ouvriers et les contraignant à la grève, qu'ils ont pénétré dans l'usine de Domont et, par menaces et violences, ont contraint les ouvriers de cette usine à abandonner leur travail.*"

Au Conseil Municipal du 9 juin, le maire " *expose les différentes phases par lesquelles a passé la grève des briquetiers, le calme relatif qui a constamment existé pendant la grève et enfin la solution pacifique et définitive qui a terminé cet arrêt de travail. Le conseil donne acte au maire de son exposé et approuve les mesures qu'il a prises pour sauvegarder le respect de la propriété et la liberté de chacun.*" On ignore le contenu exact des " *mesures* " prises par le maire.

Y a-t-il eu véritablement à Domont des actes de sabotage de l'outil de travail, des violences sur les ouvriers pour les contraindre à la grève ? Ou bien des délégués syndicaux sont-ils venus d'entreprises plus grandes expliquer les luttes en cours dans le pays et convaincre les Domontois de s'y joindre ? Le maire était-il plus favorable aux ouvriers que ne l'espéraient les patrons, qui ont dû le presser d'agir par ces constats d'huissier, comme un rappel à l'ordre ? Le maire, a dans son conseil des patrons briquetiers et c'est le beau-père de Fernand Censier. A-t-il suggéré lui-même la manœuvre des constats d'huissier pour justifier la surveillance et éventuellement l'action de la police qui, sinon, aurait

